



FORUM INTERNATIONAL SUR LA VOCATION MARISTE LAÏQUE

ÉTAPE II
Juillet 2021 - Juin 2022

ACCUEILLONS, VIVONS, PARTAGEONS ET PRENONS SOIN DE NOTRE VOCATION.

Fiche 4 - Annexe 1
Structures légales

RENCONTRES DE RÉFLEXION LOCALES ET DES UNITÉS ADMINISTRATIVES - FICHE 2 / 1

STRUCTURES LÉGALES POSSIBLES POUR LE LAÏCAT

Annexe 1

LES LAÏCS DANS LES ÉCOLES PIES

1. PRÉSENTATION

Cet extrait du Statut présente la vocation du Laïc Piariste telle qu'elle est vécue au cœur des écoles piaristes de la Province d'Emmaüs. Il s'agit d'un projet institutionnel qui a pour référence le document approuvé par le Chapitre général de 1997, intitulé «Les laïcs dans les Écoles Pies». Dans ce document sont indiquées les quatre modalités offertes par l'Ordre pour la coopération, la participation et l'intégration des laïcs, à savoir : a) «coopération avec l'action piariste», b) «participation à la mission partagée», c) «intégration charismatique» et d) «intégration charismatique et juridique».

Les Chapitres provinciaux de 1999 et 2003 ont demandé de réaliser ces quatre modalités à partir desquelles l'Ordre promeut le laïc piariste. La Fraternité Piariste d'Emmaüs souhaite également promouvoir cette vocation spécifique. De même, le Chapitre provincial d'Emmaüs a approuvé en janvier 2007 de « promouvoir les différents ministères laïcs piaristes, la vocation du laïc piariste temporaire et permanent, et les autres vocations qui s'avèrent nécessaires pour la mission piariste » (Pol 5^a, obj. 5.3.1).

Le présent Statut veut apporter une expérience significative d'intégration charismatique et juridique des laïcs, hommes et femmes, dans les Ecoles Pies d'Emmaüs, en réglementant la figure du «Laïc Piariste» telle qu'elle est indiquée dans cette modalité (1).

Ainsi, dans les Écoles Pies d'Emmaüs, nous assumons avec joie le défi de promouvoir une expérience d'intégration cha-

rismatique et juridique des personnes qui ont reçu l'appel de Dieu à concrétiser leur vocation laïque en participant plus étroitement au ministère, à la spiritualité et à la vie fraternelle propres au charisme piariste (2).

Nous espérons que cette expérience, en plus de porter des fruits pour notre Province, sera utile pour promouvoir le projet institutionnel de l'Ordre tout entier en ce qui concerne les laïcs et la mission que Dieu nous a confiée.

2. OBJECTIFS ET MOYENS

1. Avec cette nouvelle figure du «Laïc Piariste», il s'agit d'abord d'aider la personne à répondre à l'appel de Dieu. Deuxièmement, le faire à partir du charisme piariste, en partageant la spiritualité et la vie communautaire des piaristes. Troisièmement, qu'il partage la mission, en évangélisant les enfants et les jeunes, principalement pauvres, à travers une éducation intégrale qui implique la «Piété et les Lettres» (3), devenant ainsi un véritable coopérateur des Piaristes, un véritable coopérateur de la Vérité (4).

2. Pour parvenir à ces fins, le piariste laïc dispose de tous les moyens propres aux piaristes et à ceux de son état laïc.

3. MEMBRES

Les laïcs piaristes sont ceux qui, appartenant à une Frater-



nité piariste, et après une expérience préalable dans celle-ci et dans la mission piariste partagée, souhaitent un lien plus étroit avec la Province d'Emmaüs, en assumant comme les leurs les éléments établis dans le présent Statut, et sont admis comme tels.

4. Il peut s'agir de laïcs, célibataires ou mariés. Dans le cas de personnes mariées, le couple devra assumer et participer activement à l'appel.

5. Le Provincial (et/ou la personne à qui il délègue) et les responsables de la Fraternité se réuniront aussi souvent qu'ils le jugeront opportun, et au moins une fois par an, afin d'établir les mécanismes nécessaires au plein développement de la vocation du laïc piariste et de développer les différents aspects qui apparaissent dans ce statut et ceux qui peuvent découler de cette expérience.

6. Les piaristes laïcs auront leurs propres moments de rencontre, avec le Provincial (et/ou la personne qu'il délègue) pour réfléchir et grandir dans leur vocation spécifique de piariste laïc.

Cela peut être approprié aussi bien dans l'étape du discernement précédent, que dans le lien d'engagement temporaire ou même dans le définitif.

4. MODALITÉS DE VIE LAÏCALE CHEZ LES PIARISTES

Elles forment quatre axes autour desquels peuvent tourner les propositions que l'Ordre fait à ceux qui, de par leur vocation laïque, se sentent appelés à partager son charisme ou à collaborer en communion. Ce sont des modalités autonomes en elles-mêmes, bien que complémentaires, qui admettent une certaine circularité de la relation. Chacun d'entr'elles permet une multitude de nuances et de possibilités, peut-être autant que les personnes concernées. Voici la description des quatre modalités:

Coopération à l'activité piariste : elle est offerte à toutes les personnes qui collaborent aux projets ou aux œuvres piaristes. L'éducateur vient normalement au centre à la recherche d'un emploi. Dans de nombreux cas, c'est une réponse à une vocation éducative clairement assumée. Dans d'autres, les motivations sont plus diffuses. Dans l'admission des enseignants, on valorise la maturité personnelle, les qualifications et leur actualisation professionnelle, le sens éducatif qu'ils donnent à leur profession et, selon les

circonstances et l'environnement de l'oeuvre, l'option chrétienne et catholique des candidats. «Le travail éducatif dans nos établissements doit être présenté comme une véritable option pour notre style».

Participation (mission partagée) : elle est offerte à ceux qui se sentent, personnellement et co-responsablement impliqués dans la mission ecclésiale des Ecoles Pies. Une personne qui, en communion avec l'Ordre, est explicitement engagée dans la ligne éducative piariste, dans nos œuvres ou pas, et qui est un témoin de l'Évangile dans sa vie et son travail. Vivre la mission piariste en combinant éducation et évangélisation, foi et culture. Appartenir à un groupe ou à une communauté où il nourrit, forme et révisé sa foi et sa vocation.

Intégration charismatique : elle est offerte à ceux qui veulent vivre en association avec le charisme de Calasanz et des Piaristes. Personnes qui, après un processus personnel de maturité chrétienne et calasanctienne, vivent le charisme calasanctien (spiritualité, mission et vie fraternelle). Ils font partie d'une Fraternité (association de fidèles ou équivalent dans chaque démarcation) ou d'une communauté chrétienne piariste. Ce sont des personnes qui ont discerné personnellement et communautairement leur vocation laïque piariste.

Intégration juridique : elle est offerte aux personnes et aux groupes qui, de par leur appartenance à une communauté ecclésiale de charisme piariste, proposent un lien juridique avec l'Ordre. Des personnes qui, ayant une expérience charismatique piariste, explicitent canoniquement et civilement un accord avec l'Ordre. Cela implique l'expression publique de l'engagement acquis, qui peut être répété indéfiniment si les conditions persistent, et la participation à un travail ou à un projet avec un engagement à long terme.

Pour la modalité d'intégration juridique :

Attaché

C'est l'homme, libre du lien du mariage, qui, vivant dans une communauté religieuse, partage pour un temps la vie et le travail de celle-ci. Cette situation est précisée dans un accord, signé par l'intéressé et le Supérieur de la démarcation, temporaire et renouvelable, où les conditions d'admission et de son éventuel départ ou licenciement sont explicitées. Il est considéré comme attaché à la communauté.

Piariste laïque

Le piariste laïc assume un engagement spécifique et tempo-



raire. Les personnes qui participent à cette initiative doivent répondre aux exigences suivantes : s'identifier aux Piaristes, assumer la mission et y collaborer, dans la mesure de leurs propres possibilités. L'engagement propre à la modalité d'intégration juridique sera ratifié annuellement lors d'une célébration appropriée.

5. ITINÉRAIRE DU LAÏC PIARISTE

1. Entretien initial avec un piariste pour :
Présenter l'itinéraire formatif et partager les préoccupations initiales.

Déterminer un accompagnateur du processus qui sera responsable du déroulement de l'ensemble de l'itinéraire ainsi que de son adaptation aux besoins et à la situation de la personne. Cette proposition d'itinéraire ne signifie pas qu'il ne peut pas y avoir d'autres types d'actions, de réunions, de matériels, de conférences, etc. qui sont considérés comme intéressants.

Fournir des matériaux de formation de l'itinéraire.

2. Dans une réunion de la petite communauté :
Informer sur le désir d'être un piariste laïc et le début de l'itinéraire.
Partager les premières intuitions, désirs, doutes... Cela peut se faire une fois que le matériel de la première partie («En clé de révision personnelle») a été travaillé.

3. Lecture personnelle des articles du chapitre II « En clé d'histoire».

4. Après avoir lu la partie III « En clé de communion» et la partie IV « En clé de piariste laïc», faire une rencontre avec plusieurs piaristes laïcs et religieux :
Présentation de la vocation du laïc piariste.
Partage des considérations mutuelles sur la vocation.

5. Lecture et discernement personnel de la partie V «En clé d'option personnelle» et entretien avec l'accompagnateur sur l'évolution du processus et la décision vocationnelle.

6. Rencontre avec des piaristes laïcs :
Partager les soucis concernant le statut et le règlement.
Partager l'expérience en tant que piaristes laïcs.

7. Refaire le projet personnel.

8. Présentation du nouveau projet personnel à la petite

communauté.

9. Parler avec un membre du Conseil local de la Fraternité.

10. Parler avec le Provincial.

11. En fonction de l'avancement du processus, la participation aux réunions des piaristes laïcs sera envisagée, ainsi que la participation aux célébrations piaristes.

12. Demande écrite au Provincial.

13. Célébration eucharistique : promesse.

6. CÉLÉBRATION ET PROMESSE TEMPORAIRE

Une personne, au nom de tous, donne une brève explication de la vocation de «piariste laïc temporaire» et de ce que cela signifie pour eux, pour l'Ordre et pour la Fraternité. et ce que cela signifie pour eux, pour l'Ordre et pour la Fraternité.

Le Provincial annonce à tous l'acceptation comme laïcs piaristes de la Province d'Emmaüs et invite chacun à prier en silence pour chacune des personnes qui ont reçu cette vocation.

Tous réunis, on fait ensemble une prière...

Chacun lit sa promesse. Si quelqu'un le souhaite, il peut dire quelques mots personnels avant de lire le texte. Une fois lu, il signe le texte de sa promesse en quatre exemplaires (un pour lui-même, un pour les archives de la Province, un pour les archives de l'Ordre et un pour les archives de la Fraternité). La signature peut être symbolique sur l'un d'entre eux et compléter le reste à la fin de l'Eucharistie.

Après l'avoir lu, le Provincial, en signe d'acceptation, remet à chacun un petit symbole et leur donne l'accolade de la paix.

L'on finit par un chant d'action de grâce à Dieu.

Discernement vers l'option définitive

1. Le processus de discernement dure un an.



2. Le Provincial informe officiellement à la Province du début du processus de discernement vers l'option définitive.
3. Lecture personnelle des Constitutions des Ecoles Pies pour intériorisation, approfondissement et partage avec les autres. Cela peut se faire par le biais d'une retraite personnelle ou en couple. Il peut être fait en même temps que le matériel préparé par l'Ordre pour la méditation sur les Constitutions.
4. Il est possible de travailler sur d'autres documents d'intérêt pour l'Ordre.
5. Travail personnel sur le thème de la stabilité et de la fidélité dans la vocation avec du matériel adapté (5).
6. Travail clé de réélaboration du propre projet personnel de vie chrétienne et piariste.
7. Présentation du nouveau projet personnel à la petite communauté.
8. Accompagnement ou dialogue possible avec des personnes souhaitées.
9. Entretien personnel avec le Père Provincial sur le processus travaillé et l'option vocationnelle de chacun d'entre nous.
10. Lettre à la Province et à la Fraternité Emmaüs pour témoigner de l'option définitive.

11. Célébration dans laquelle l'option définitive sera prise.
12. ...

CÉLÉBRATION ET PROMESSE DÉFINITIVE

Une personne, au nom de tous, explique brièvement la vocation de «Piariste laïc définitif» et ce qu'elle signifie pour eux, pour l'Ordre et pour la Fraternité. et ce que cela signifie pour eux, pour l'Ordre et pour la Fraternité.

Le Provincial annonce à tous leur acceptation comme laïcs piaristes **définitifs de la Province d'Emmaüs** et invite à prier en silence pour chacune des personnes qui ont reçu cette vocation.

Tous réunis, on fait ensemble une prière...

Chacun lit sa promesse. Si quelqu'un le souhaite, il peut dire quelques mots personnels avant de lire le texte. Une fois lu, il signe le texte de sa promesse en quatre exemplaires (un pour lui-même, un pour les archives de la Province, un pour les archives de l'Ordre et un pour les archives de la Fraternité). La signature peut être symbolique sur l'un d'entre eux et compléter le reste à la fin de l'Eucharistie.

Après l'avoir lu, le Provincial, en signe d'acceptation, remet à chacun un petit symbole et leur donne l'accolade de la paix.

L'on finit par un chant d'action de grâce à Dieu.

1. Cf. *Le laïc dans les Écoles Pies*, p. 82, numéro 23.

² Les trois éléments du charisme (spiritualité, mission et vie), sont explicités dans *Le laïc dans les Écoles Pies* p. 75, numéro 17; p. 77, numéro 19; p. 81; numéro 81.

³ Cf. Can. 217; *Règles communes*, n. 2., 92, 95, 98.

⁴ Cf. JEAN PAUL II, *Lettre au P. Général*, 24 juin 1997, n. 25; *Évangéliser en éduquant, avec le style calasanctien*, p. 27. XLIV CHAPITRE GÉNÉRAL, *Charisme et ministère*, 1997, p. 16.

⁵ Il est conseillé de lire ces deux articles de Juan María Uriarte : "L'espérance triomphe de la peur" (Lettre pastorale de l'Avent 2007) et "Fidélité de Dieu et fidélité humaine" (Carême 1996)



Institut des Frères Maristes - Secrétariat des Laïcs
Piazzale Marcellino Champagnat, 2 - Rome, Italie

Site
Facebook
E-Mail

<http://www.champagnat.org>
<https://www.facebook.com/comunica@fms.it>

